



BUDGET PRIMITIF 2024 NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Après adoption du budget primitif par le Comité Syndical, celle-ci sera mise en ligne sur les sites Internet www.plumergat.fr et www.pluneret.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables, à savoir : annualité, antériorité, universalité, unité, équilibre réel, spécialité et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et au plus tard le 30 avril les années de renouvellement des Conseils municipaux.

En application de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, le délai de communication du projet de budget primitif à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours minimum (jours calendaires). Les documents ont donc été transmis aux membres du Comité Mériadec Villages le 28 mars 2024.

Le budget primitif a été voté le 11 avril 2024 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture des mairies de Plumergat et Pluneret.

En préambule, il est précisé que :

- Il s'agit du 2^{ème} exercice en nomenclature M57. Il est rappelé qu'il n'y a plus de possibilité de prévoir des crédits pour des dépenses imprévues. En effet, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section peuvent être autorisés (hormis le chapitre 012),
- Le budget primitif étant voté après le compte administratif, celui-ci est présenté avec reprise des résultats antérieurs,
- Ce budget est bâti sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 22 février 2024,
- Ce budget est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Ce budget est voté par chapitres.

I. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Syndicat Mériadec Villages.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais d'entretien et de consommation des bâtiments publics et du stade de Kergohanne, les salaires du personnel (remboursement de la rémunération de la secrétaire), les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts.

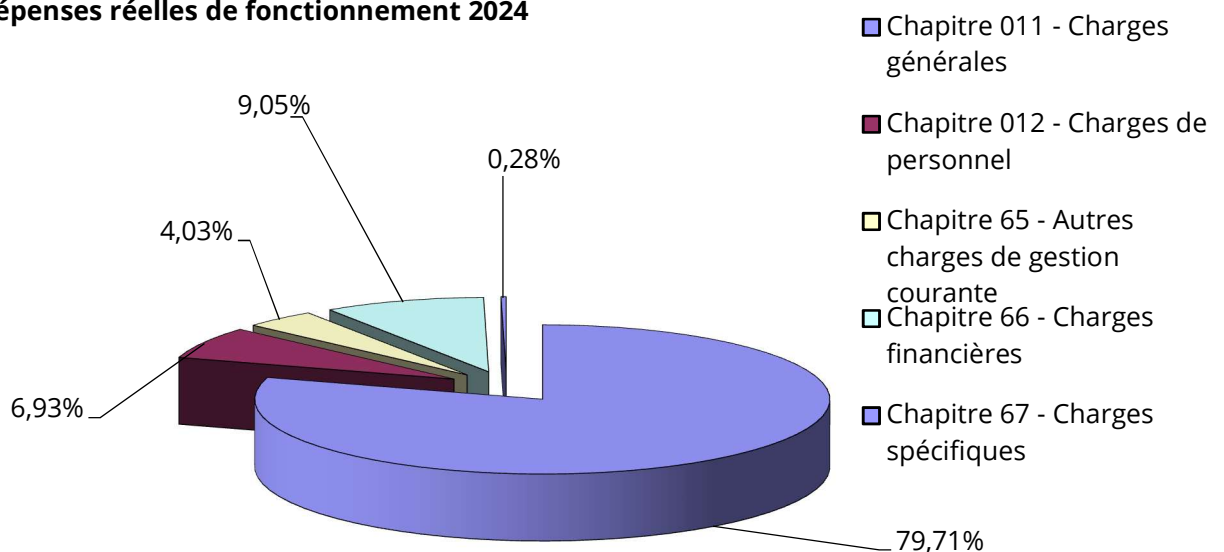
Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 202 585 €, soit une augmentation de 14,84 % par rapport au budget primitif 2023.

Cette hausse, par rapport au budget primitif 2023, se situe notamment au niveau du chapitre 011 (charges à caractère général).

Les crédits sont ainsi répartis :

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Évolution en valeur	Évolution en %
011 - Charges à caractère général	109 450 €	140 500 €	31 050 €	28,37%
012 - Charges de personnel	12 220 €	12 220 €	0 €	0,00%
65 - Subventions et autres charges	8 701 €	7 110 €	-1 591 €	-18,29%
66 - Intérêts de la dette	17 440 €	15 943 €	-1 497 €	-8,58%
67 - Charges exceptionnelles	509 €	500 €	-9 €	-1,77%
Total dépenses réelles	148 320 €	176 273 €	27 953 €	18,85%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 079 €	26 312 €	-1 767 €	-6,29%
Total dépenses de fonctionnement	176 399 €	202 585 €	26 186 €	14,84%

Dépenses réelles de fonctionnement 2024



Les modifications significatives concernent :

- Les consommations d'électricité (c/60612) : + 36 000 €

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le syndicat Mériadec Villages bénéficie des tarifs pratiqués par Morbihan Energie. Compte-tenu de l'embrassement des cours, il convient de prévoir une hausse des tarifs 2024 de l'ordre de deux fois et demie le prix 2023 (qui avait été négocié en 2021), soit 150 %.

- La fourniture de produits d'entretien (c/60631) : + 2 300 €
- L'entretien et la réparation de bâtiments publics (c/615221) : - 8 000 €

Le chapitre 66, relatif aux charges financières, enregistre une baisse de 8,58 %, du fait du vieillissement de la dette.

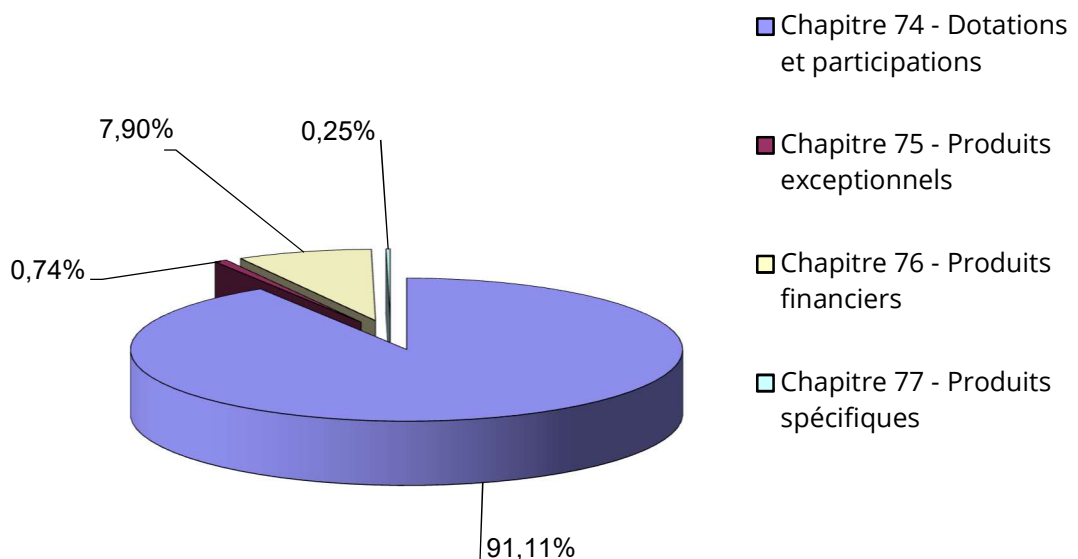
1.2 Les recettes de fonctionnement

Le budget du syndicat Mériadec Villages s'équilibre par les participations des communes de Plumergat et Pluneret, proportionnellement, en fonction de la nature des dépenses, au nombre d'habitants ou d'élèves scolarisés à l'école publique Xavier Grall.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 202 585 € et sont ainsi réparties :

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Évolution en valeur	Évolution en %
74 - Dotations et participations	107 501 €	184 585 €	77 084 €	71,71%
75 - Produits de gestion courante	3 181 €	1 500 €	-1 681 €	-52,84%
76 - Produits financiers	17 500 €	16 000 €	-1 500 €	
77 - Produits exceptionnels	509 €	500 €	-9 €	-1,77%
Total recettes réelles	128 691 €	202 585 €	73 894 €	57,42%
Total recettes de fonctionnement	128 691 €	202 585 €	73 894 €	57,42%

Recettes réelles de fonctionnement 2024



II. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2024 est de 452 550 €. Le détail a été présenté et examiné lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

SYNDICAT MÉRIADEC VILLAGES			
DETAIL DEPENSES D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024 -			
MONTANTS TTC			
Libellés	Propositions	Observations	Gestion des achats/travaux
Travaux sanitaires	200 000 €		Plumergat
1 rebondisseur, 1 table multi jeux, 1 pouf	1 000 €		
1 four 1 plaque de cuisson	400 €		
1 table extérieur	1 000 €	Bois ou recyclée	
Total Accueil de loisirs rue Victor Graux	202 400 €		
Provision pour travaux éventuels	3 000 €		Plumergat
Poubelles tri sélectif dans les classes	800 €		
Mobilier scolaire classe PS/GS	1 000 €		
Meuble activités à étagères classe PS/MS	400 €		
Meuble de rangement avec tiroirs classe CE2/CM1	450 €		
1 banquette 3 places pour BCD	200 €		
Trottinettes	500 €		
Total Ecole Xavier Grall	6 350 €		
Installation d'un pumptrack	206 000 €	Pas d'éclairage	Pluneret
Eclairage du city stade à proximité du pumptrack	20 000 €	Utilisation par club football	
Aménagement d'une partie du parking intérieur du complexe : voir pose de mâchefer	10 000 €	Avaloirs trop haut	
Mise en place d'un organigramme des clefs pour vestiaires foot, salle associative, cercle celtique	800 €		
Total Complexe sportif de Kergohanne - Pluneret	236 800 €		
Panneau d'interprétation tracé de la vallée du Léran	2 000 €		Plumergat
Total Communication	2 000 €		
Provision pour travaux éventuels	5 000 €		Plumergat
	5 000 €		

2.2 Les recettes d'investissement

Pour 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 440 564 € :

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Évolution en valeur	Évolution en %
10 - Dotations, fonds et réserves	18 000 €	3 800 €	-14 200 €	-78,89%
13 - Subventions	0 €	42 000 €	42 000 €	
16 - Emprunts	119 037 €	299 452 €	180 415 €	151,56%
27 - Autres immobilisations financières	69 000 €	69 000 €	0 €	0,00%
Total recettes réelles	206 037 €	414 252 €	208 215 €	101,06%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 079 €	26 312 €	-1 767 €	-6,29%
Total recettes d'investissement	234 116 €	440 564 €	206 448 €	88,18%

Les ressources propres sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA, évalué à 3 800 € et de subventions pour la mise en place d'un pumptrack. Seule la subvention du Conseil départemental a été inscrite, à hauteur de 22,5 %. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Les autres recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de la dette des communes de Plumergat et Pluneret, pour 69 000 € et un emprunt d'équilibre, d'un montant de 299 452 €.

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement s'élève à 82 982 €.

Ainsi établie, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 553 274 €.

III. État de la dette

Le remboursement du capital de la dette est stable et s'établit en 2024 à 68 389 €.

L'encours de la dette du budget du syndicat Mériadec Villages s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 854 861 €. Pour mémoire, il s'élevait à 923 250 € au 1^{er} janvier 2023.

Le Syndicat détient 1 seul prêt à ce jour, à taux fixe. Il a été contracté pour financer la construction de l'école Xavier Grall. Il arrivera à échéance le 15 juin 2036.

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2023.

État de la dette au 1 ^{er} janvier 2024		
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2024	Annuité de l'exercice 2024	
	Capital	Intérêts
854 861 €	69 000 €	15 943 €